



Mobilisation générale pour la forêt de Haye : on a besoin de votre soutien, la forêt compte sur vous !

Un projet de décret prévoit d'autoriser mines et carrières sur l'ensemble des forêts classées en forêt de protection.

La forêt de Haye c'est près de 6800 ha de forêt Domaniale, 3600 ha de forêts communales, 1300 ha de forêts privées pour 1700 propriétaires + environ 300 ha divers (armée, ONF, etc.).

La forêt de Haye est située sur :

- 20 communes : Aingeray, Chaligny, Champigneulle, Chavigny, Fontenoy-sur-Moselle, Frouard, Gondreville, Houdemont, Laxou, Liverdun, Ludres, Maron, Maxéville, Messein, Neuves-Maisons, Sexey-les-Bois, Vandœuvre-lès-Nancy, Velaine-en-Haye, Viller-le-Sec, Villers-lès-Nancy ;
- 4 communautés de communes : Grand Nancy 266 000 hab., Moselle Madon 30 000 hab., Pays de Pompey 41 000 hab et Terres Toulaises (ex Communauté de Communes du Toulais et Hazelle-en-Haye) 38 200 hab.

Hors région parisienne, c'est la forêt de France la plus fréquentée par le public soit 1 million de personnes pour le Parc de loisirs de Velaine (avec une vocation d'animations essentiellement gratuites) et un autre million de personnes pour le reste du massif.

Il est à noter qu'il y a eu un quasi consensus sur

- le lancement de la procédure de classement en forêt de protection de l'ensemble du massif forestier ;
- la proposition d'un périmètre d'étude ;
- le périmètre arrêté à l'issue de l'enquête publique.

La méthodologie et les procédures menées sont parfois citées comme « référence nationale » ; la qualité et le bon niveau de la concertation territoriale sont d'ailleurs mentionnés dans le rapport d'enquête publique.

Le massif de Haye ne peut subir des désagréments ou des modifications subies par des activités liées à la recherche ou l'exploitation souterraine des substances minérales

Cela s'impose pour des raisons écologiques, le massif possède différents milieux naturels remarquables :

- La richesse environnementale et patrimoniale du massif de Haye est attestée par la présence de nombreux zonages : site Natura 2000, zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de type 1 et 2), espaces naturels sensibles (ENS), réserve biologique intégrale (R.B .I.), un arboretum (Champigneulle), deux étangs sur un ENS ou encore plusieurs projets de mise en œuvre d'îlots de sénescences et de vieillissement sur différents secteurs du massif.

- Pas moins de 51 espèces de mammifères, 95 espèces d'oiseaux, 8 espèces de reptiles, 8 espèces d'amphibiens et plusieurs plantes rares à niveau de protection régionale et nationale.
- Le massif forestier a en outre un rôle majeur pour la protection des nombreux captages d'eau potable situés dans le massif ou dans sa proximité immédiate (+ des 2/3 du massif est en périmètre de protection rapprochée ou périmètre de protection éloignée).
- De plus, sa surface importante lui permet de constituer un filtre aux pollutions provoquées par les activités humaines (habitations, transports, équipements publics, usines, autoroutes, routes, ...). Ce rôle est d'autant plus essentiel que le massif se situe aux portes de l'agglomération.

Cela s'impose pour des raisons patrimoniales et historiques :

Plusieurs sites naturels possèdent un statut de protection (Loi du 2 mai 1930) :

- La vallée de la Moselle et la partie ouest de Liverdun – Arrêté ministériel du 30 janvier 1967 pour son intérêt paysager et architectural ;
- L'ensemble fortifier de Villey-le-Sec – Arrêté ministériel du 20 juin 1973 pour son fort militaire ;
- Deux sites naturels et historiques classés monuments historiques en 1998 pour le camp Romain de Messein (Camp d'Afrique) et en 1923 pour la « Fourasse » de Champigneulle.
- Sur l'ensemble du massif, une cartographie de tout un ensemble a été dressé : oppidum protohistoriques, habitat et sanctuaires antiques, ferriers médiévaux, etc.

Cela s'impose parce que le pourtour du massif possède un patrimoine naturel de qualité :

Un secteur où se trouvent plusieurs grottes, différents secteurs avec des falaises, les boucles de la Moselle avec la capture hydrographique de la Haute Moselle entre Toul et Frouard (l'un des cas les plus importants de France), les Trames Vertes et Bleues, de nombreux continuums forestiers, thermophiles, humides et agricoles, les zones de coteaux et vergers sur l'ensemble du pourtour du massif avec plusieurs villages -devenus villes- mais ayant gardé leur cœur de village d'origine.

Ces milieux naturels et les différents patrimoines, variés et nombreux, constituent un maillon important pour le développement des loisirs et du tourisme.

Les différents offices de tourisme mènent des actions pour développer de nouvelles animations et activités. Par ailleurs depuis plusieurs années, une charte forestière de territoire est en réflexion.

C'est pourquoi, massivement, et au plus tard le 20 février 2017, nous vous invitons à adresser votre contribution !